Image not found or type unknown

Puis-je annuler ma demande de congé pour création d'entreprise si

Par **gidantribal**, le **02/10/2012** à **14:42**

Bonjour,
Voilà ma question:
Je vais demander un congé pour création d'entreprise dans les prochains jours par lettre recommandée. J'ai appris que, par loi, je ne peux que recevoir une réponse positive.
Néanmoins l'employer peux décaler ce congé d'une période long jusqu'à à 6 mois.
Le problème, c'est que dans ce dernier cas je devrai annuler ma requête, parce que la période ne me conviendra plus. Pourrais-je l'annuler? Je n'ai pas trouvé d'article dans le code du travail pour cette condition la.
Merci beaucoup d'avance pour votre aide et pour vos réponses!!

Cordialement
G.

Par **P.M.**, le **02/10/2012** à **14:50**

Bonjour,
Je vous conseillerais lors de votre demande de prévoir les différentes hypothèses qui vous feraient refuser le report éventuel du congé pour création d'entreprise...

Par **gidantribal**, le **04/10/2012** à **16:12**

Bonjour,
J'ai déjà prévu les hypothèses et je devrais refuser impérativement en cas de décalage... la question est si dans ce cas je peux refuser par loi. Merci en avance.

Cordialement

Par **P.M.**, le **06/10/2012** à **17:09**

Bonjour,

Si c'était prévu par la Loi, vous n'auriez pas besoin de prendre cette précaution et d'ajouter cela à votre demande...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés